

BENEFICIAIRES

Orchestres d'harmonie et batteries fanfares domiciliés en Haute-Savoie.

OBJET DE L'APPEL A PROJETS

Le Schéma départemental des enseignements artistiques et des pratiques en amateur (SDEA) 2023-2027 vise l'accès du plus grand nombre de Haut-Savoyards à un enseignement artistique de qualité, de proximité mais également diversifié (musique, théâtre, danse, etc.).

Les nombreux orchestres d'harmonie et batteries fanfares qui maillent le département participent à cet enjeu en favorisant la pratique musicale collective et en animant les territoires au plus près des habitants.

Afin de les encourager à l'impulsion de projets nouveaux, le SDEA prévoit une aide spécifique fléchée sur des projets ponctuels. Ceux-ci devront nécessairement présenter un caractère innovant et expérimental, et donc se distinguer des activités ordinaires de l'association : soit par la nature des partenariats mis en place, soit par le contenu artistique du projet.

Les projets devront se dérouler en Haute-Savoie.

Objectifs :

- Inciter les orchestres à toucher de nouveaux publics.
- Contribuer à rendre les sociétés musicales attractives en soutenant le développement et le renouvellement de leurs pratiques artistiques.
- Renforcer les partenariats avec les établissements d'enseignement artistique.
- Valoriser le rôle des sociétés musicales dans la vie culturelle des territoires.
- Renforcer la présence artistique sur les territoires en favorisant les liens entre les artistes et les orchestres.
- Favoriser l'interdisciplinarité artistique.

Exemples de projets :

- Les projets en lien avec les établissements d'enseignement artistique et les autres opérateurs culturels d'un même bassin de vie.
- Les projets qui reposent sur la présence d'artistes sur le territoire et qui favorisent les échanges entre différentes disciplines.
- Les projets proposant une dimension d'éducation artistique et culturelle s'adressant à des publics variés (petite enfance, scolaire...).
- Les projets s'adressant aux publics les plus éloignés des pratiques artistiques (habitants de quartiers prioritaires ou de territoire ruraux isolés, personnes âgées ou en situation de handicap, détenus...).

MODALITES

Montant :

La subvention est plafonnée à 5 000 € mais peut-être renouvelée sur plusieurs années (3 ans max) si le projet le justifie.

Calendrier :

- Les projets concernés doivent prioritairement se dérouler sur l'année scolaire à venir.
- Date limite d'envoi : **15 juin**.
Tout dossier incomplet ou transmis au-delà de cette date sera instruit ultérieurement, en fonction des moyens restant disponibles.
- Réponse à l'automne.

Démarche :

Dossier de demande de subvention à compléter en ligne sur le portail dédié à l'adresse suivante :

<https://demarches-asso.hautesavoie.fr>

CONTACT

Clément DUMESNIL

Chargé de mission schéma départemental des enseignements artistiques et pratiques amateurs

Tél. +33 (0)4 50 33 23 61 / +33(0)6 18 56 65 56

clement.dumesnil@hautesavoie.fr